

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 14 février 2025

Présents – Madame Catherine BASTARD, Maire et Mesdames et Messieurs Bruno DUCRET, Rosy CHAMAYOU, Antonio PEREZ-RAMOS, Alain GATTELET, Adjoint, ainsi que :

Mesdames et Messieurs Dominique PETITJEAN, Josette CHAMBOUX, Italo GARD, Maria-Hélène DE SIEBENTHAL, Jean-Marc LHERMET, Florence PIGNIER, Virginie SUATON, Philipp DALHEIMER, Charlotte LAFOURCADE, Béatrice HUEHN, Isabelle DEMIERRE, Michel BREASSON, Samuel DELEAGE, Nathalie DETRUCHE conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés – Mesdames et Messieurs Jeanne VUAGNOUX, Laurence PILLONEL, Laurent DEMOLIS, Julie GIRARD, Guy LANCON, Patrice BOUTHORS, Hélène LEVA, Grégoire DE GUIGNE.

Procurations

Mme Rosy CHAMAYOU a reçu procuration de Mme Jeanne VUAGNOUX
Mme Catherine BASTARD a reçu procuration de Mme Laurence PILLONEL
M. Bruno DUCRET a reçu procuration de M. Laurent DEMOLIS
Mme Maria-Hélène DE SIEBENTHAL a reçu procuration de Mme Julie GIRARD
M. Dominique PETITJEAN a reçu procuration de M. Patrice BOUTHORS
Mme Florence PIGNIER a reçu procuration de Mme Hélène LEVA

Secrétaire de séance : Madame Nathalie DETRUCHE

Nombre de conseillers : 27

En exercice	:	27	Pour	:	25
Présents	:	19	Contre	:	/
Votants	:	25	Abstention	:	/

9.1. CONVENTION POUR L'INSTALLATION DE BORNES BIODÉCHETS AVEC THONON AGGLOMÉRATION

Madame le Maire,

INFORME que la collecte des biodéchets est progressivement mise en œuvre par Thonon Agglomération pour répondre aux obligations prévues par la loi AGECE (Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire) prévoyant la généralisation du tri à la source des biodéchets.

RAPPELLE que la collecte est destinée aux zones urbaines et denses. Elle est dimensionnée pour desservir les habitants de résidences collectives ne pouvant pas composter. Thonon Agglomération a recensé plus de 1 000 logements à desservir par la collecte et prévoit l'installation de douze bornes sur les Espaces-Tri situés à proximité.

PRECISE qu'une campagne de sensibilisation en porte-à-porte et une réunion publique d'information sont prévues par Thonon Agglomération pour annoncer ce nouveau service et distribuer des bioseaux aux habitants.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire,

Vu le projet de convention pour l'installation de bornes à biodéchets avec Thonon Agglomération,

Considérant l'intérêt que les bornes à biodéchets soient implantées aux Espaces-Tri des logements à desservir,

.../...

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE l'installation des bornes à biodéchets sur la commune de Veigy-Foncenex.

APPROUVE la convention pour l'installation des bornes à biodéchets pour un an, renouvelable par tacite reconduction.

AUTORISE Madame la Maire à prendre et à réaliser toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente convention.

ACCEPTE de classer, sans enquête publique préalable, dans le domaine public routier communal les parcelles ouvertes à la circulation, propriétés de la commune, énumérées ci-dessus et repérées sur les plans en annexe.

AUTORISE Madame le Maire à poursuivre la procédure et à signer tout document nécessaire à ce classement.

PRECISE que cette délibération sera transmise :

- au service du cadastre pour mise à jour du plan cadastral par la suppression de ces numéros de parcelles.
- au service de la publicité foncière pour mise à jour du fichier immobilier.

Certifié exécutoire

Transmis au représentant de l'Etat le :

Publié, Affiché ou notifié le :

Le Maire - Catherine BASTARD

Fait et délibéré à Veigy-Foncenex le 21 février 2025

Le Maire – Catherine BASTARD

25 FEV. 2025
25 FEV. 2025



La secrétaire de séance – Nathalie DETRUCHE